

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 9 avril 2026

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil vingt six **le 9 avril à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre De Gestion s'est réuni au siège du Centre De Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

18 mars 2026

Membres présents :

Date de la réunion :

9 avril 2026

Titulaires : Joël DEBUIGNE, Nicole JEANTHEAU, Alain GOUTX, Michèle GAUTHIER, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Annick BARRÉ, Jean-Marc MORETTI, Cécilia NAUCHE, Thierry BENOIST, Vincent ROBIN, Jean-Michel DEZELU,

Titulaires excusés : Catherine LHÉRITIER, Christophe THORIN, Nelly ANTOINE, Pascal HUGUET, Karine MICHOT, Marie-Agnès FERET, François FROMET, Marie-Pierre BEAU, Corinne GARCIA, Claire GRANGER, Philippe MERCIER

Suppléants : Eric BARDET, Jean-Claude CHADENAS

Suppléants excusés : Gérard CHAUVEAU, Laurence BUCCELLI, Jean-Albert BOULAY, Stéphane LEDOUX, Tania ANDRE, José ABRUNHOSA, Odile SOULES, Philippe AGULHON

Pouvoirs :

Catherine LHÉRITIER a donné pouvoir à Annick BARRÉ
Christophe THORIN a donné pouvoir à Vincent ROBIN
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Jacques BOUVIER
Karine MICHOT a donné pouvoir à Jean-Michel DEZELU
Marie-Agnès FERET a donné pouvoir à Thierry BENOIST
François FROMET a donné pouvoir à Cécilia NAUCHE
Corinne GARCIA a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI
Marie-Pierre BEAU a donné pouvoir à Nicole JEANTHEAU
Claire GRANGER a donné pouvoir à Eric BARDET
Philippe MERCIER a donné pouvoir à Alain GOUTX

Isabelle ROSSI-MICHEL, Conseillère aux décideurs locaux, est excusée

N°25.2026

Jean-Claude CHADENAS été désigné secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE)

Finances

**Budget Principal - Affectation
du résultat définitif - Exercice
2025**

Le Président, M. Eric MARTELLIERE, rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'il convient, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), d'affecter le résultat de fonctionnement et de statuer sur le besoin de financement de la section d'investissement constaté en fin d'exercice comptable.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-12 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

VU le Compte Financier Unique (CFU) définitif de l'exercice 2025, dressé par l'ordonnateur et visé par le comptable public, approuvé par le Conseil d'Administration en sa séance de 9 avril 2026 ;

.../...

VU les résultats comptables définitifs au titre de l'exercice 2025, rappelés ci-dessous :

Section de fonctionnement

Montant total des dépenses (opérations réelles et Opérations d'ordre)	: 2 699 340,48 €
Montant total des recettes (opérations réelles et opérations d'ordre)	: 2 645 100,58 €
Résultat d'exercice 2025	: - 54 239,90 €
Résultats antérieurs reportés	: + 818 843,51 €
Résultat de clôture (F)	: + 764 603,61 €

Section d'investissement

Montant total des dépenses (opérations réelles et opérations d'ordre)	: 69 339,73 €
Montant total des recettes (opérations réelles et Opérations d'ordre)	: 102 430,64 €
Résultat d'exercice 2025	: + 33 090,91 €
Résultats antérieurs reportés	: + 1 415 628,18 €
Résultat de clôture (I)	: + 1 448 719,09 €
Résultat global de clôture 2025 (F+I)	: + 2 213 323,70 €

Solde des restes à réaliser : + 3 119,46 €

Au vu de ces éléments :

1. s'agissant de l'affectation du résultat de fonctionnement, soit + 764 603,61 € :

il est proposé d'affecter :

- à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : 0,00 € (absence de besoin de financement de la section d'investissement) ;
- à l'article 002 « Excédent de fonctionnement reporté » : 764 603,61 €.

2. s'agissant de l'excédent de financement de la section d'investissement, soit + 1 448 719,09 € :

il est proposé de reporter ce montant au compte 001 « Excédent d'investissement reporté » pour le montant total de 1 448 719,09 €.

Il est alors procédé au vote :

Votants : 25
 Pour : 25
 Contre : 0

.../...

Les membres du Conseil d'Administration, après examen et en avoir délibéré à l'unanimité décident :

- **d'approuver** l'affectation définitive du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,
- **d'autoriser** le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

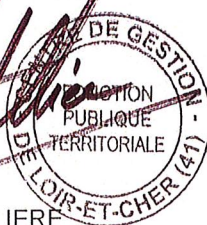
Le secrétaire de séance,

Jean-Claude CHADENAS

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 9 avril 2026

Le Président


ERIC MARTELLIERE



Publié ou notifié le : 16-04-2026
Exécutoire le : 16-04-2026

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE



Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20260409-25-2026-DE
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026

[Signature]